

ACTE DE RENOUELEMENT DE CONCESSION

Concession n° 4/1/107

Le maire de la commune de Corbas,

Vu la demande présentée par Mme THORAL Jacqueline domiciliée, à CORBAS (Rhône), 2 allée des Tilleuls et souhaitant obtenir le renouvellement de la concession n°4/1/107.

Il est accordé une concession quinquennale au nom de Mme THORAL Jacqueline à l'effet d'y fonder la sépulture familiale indiquée.

Cette concession est accordée à titre de **renouvellement** pour une durée de quinze ans prenant effet le 14 décembre 2022 et expirant le 14 décembre 2037.

La concession est accordée moyennant la somme de huit cents Euros, qui a été versée au trésor public.

Un exemplaire du présent acte sera adressé au titulaire de la concession.

Le 28 janvier 2025

Le Maire